

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STEENE

Séance du 17 AVRIL 2026

**Délibération n°2026-023**

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	11

Date de	
Convocation	Affichage
13/04/2026	13/04/2026

L'an deux mille **vingt - six**, le **dix-sept avril à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

**Présents :**

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Edith DEWAELE, Laurent DEBRUYNE, Marianne DRIEUX, Guillaume TOURILLON, Jérémy POY, Nathan MARY, Céline CALESSE

**Procuration :** MM. Maryse DEVROE donne pouvoir à Nathan MARY, Stéphanie VANBOSEL donne pouvoir à Benjamin DENOYELLE, Pierre DELBAERE donne pouvoir à Samuel DEGEZELLE

**Excusé :**

**Absent :** Estelle ACHTE

**Secrétaire de Séance :** Guillaume TOURILLON

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- La réunion du conseil municipal,  
(Périodicité, convocation, ordre du jour, accès aux dossiers, questions orales, questions écrites)
- La tenue des séances du conseil municipal  
(Présidence, quorum, pouvoir, secrétariat de séance, accès et tenue du public, retransmission des débats, séance à huis clos, police de l'assemblée)
- Les débats et votes des délibérations  
(Déroulement de la séance, débats ordinaires, débat particulier, suspension de séance, amendements, clôture de toute discussion, votes)
- Les Comptes rendus des débats et des décisions  
(Délibérations, comptes rendus, procès-verbaux, documents budgétaires)
- Les commissions et comités consultatifs  
(Commissions municipales, fonctionnement des commissions municipales, comités consultatifs, commission d'appels d'offres)
- Les dispositions diverses  
(Expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale, désignation des délégués dans les organismes extérieurs, retrait d'une délégation à un adjoint, droit à la formation, modification du règlement, application du règlement)



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

*Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés. Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.*

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

le **20/04/2026**

et publication,

le **20/04/2026**

ou notification

du

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 059-215905795-20260417-2026\_023-DE